

Jean Fournier
President

199/1942
20 Août '42

ORDRES DU JOUR PARTIE 1, No 199
Par le Lt. Colonel J.J. Chouinard, V.D.
Officier Collaudant,

199/1942
20 Août '42

CENTRE D'INSTRUCTION SUPERIEURE D'INFANTERIE No. 4/13.

1. DEVOIRS.

OFFICIER DU JOUR.

Demain le 21 Août '42	: Lt. H. Jobin,	Liste Gén. A/AC.	(Ecole)
Remplaçant	: Lt. A. Lachance,	Liste Gén. A/AC.	(70 I.)
Suivant de devoir	: Lt. G.A. Turgeon,	R. 22e R. A/AC.	(2e I.)
Remplaçant	: Lt. R. Lachance,	Liste Gén. A/AC.	(70 I.)

SERGEANT DU JOUR.

Demain le 21 Août '42	: Sgt. Jobin P.E.	R22R., A/AC.	(1e I.)
Suivant de devoir	: Sgt. Fournier J.W.	R22R., A/AC.	(2e I.)

CAPORAL DU JOUR.

Demain le 21 Août '42	: Cpl. Viennau O.	Recrue "R" A.C.	(1e I.)
Suivant de devoir	: Cpl. Cadioux E.	Recrue "R" A.C.	(2e I.)

2. PARADES.

Les parades du 21 Août '42 seront telles que détaillées au Syllabus.

3. CONSEIL DE GUERRE REGIONAL.

Les Officiers sous-mentionnés s'assembleront au A.I.T.C., Valcartier à 1000 heures, le 21 août 1942, dans le but de juger par un Conseil de guerre régional, l'accusé D-62687 sdt. Duphis Letourneau, Les Fus. Mont-Royal, Att. au A.I.T.C., A/13, (et toute autre personne ou personnes qui pourrait être appelée à comparaître devant cette Cour.)

PRESIDENT:- Le Major Jean Fournier, A.R.C., A.C. ✓
 MEMBRES:- Un Capt. à être désigné par L'O.C., Regt. de Québec.
 Le Capt. J.R. Dupont, Vol. de Qu. A/A.C. ✓
 MEMBRE SUPPLEANT:- Le Capt. E. Lavoie, R. de Chaud. A/A.C. ✓
 PROCUREUR:- Le Lieut. W. Michaud, General List.
 OFF. DEFENDEUR:- Le Capt. Marc Langelier, R.22R., A/A.C.

L'accusé sera dûment avisé et tous les témoins seront requis d'être présents. Les Officiers commandants voudront bien s'assurer que tous les Officiers disponibles assistent aux procédures pour fins d'instruction. L'Officier commandant du A.I.T.C., A-13 devra faire les arrangements nécessaires pour l'installation de la Cour, et devra pourvoir au personnel de bureau requis. Les Procédures devront être transmises aux Quartiers-Généraux, 51ème R.M.

(Q:-39-L-2297)

4. CONSEIL DE GUERRE REGIONAL.

Les officiers sous-mentionnés s'assembleront au A.I.T.C., A-13, à 1000 heures, le 21 août 1942, dans le but de juger par un Conseil de Guerre régional l'accusé G-500623 sdt. L. Caissie, H.D., Att. au A.I.T.C., A-13, (et toute autre personne ou personnes qui pourrait être appelée à comparaître devant cette Cour.)

PRESIDENT:- Le Major Jean Fournier, A.R.C., A.C.
 MEMBRES:- Un Capt. à être désigné par L'O.C., R. de Québec.
 Le Capt. J.R. Dupont, Vol. de Qu. I/A.C.
 PROCUREUR:- Le Lieut. W. Michaud, Général List. A.C.
 MEMBRE SUPPLEANT:- Le Capt. E. Lavoie, R. de Chaud. A/A.C.
 OFF. DEFENDEUR:- Le Capt. Marc Langelier, R.22e Regt. A/A.C.

L'accusé sera dûment avisé et tous les témoins seront requis d'être présents. Les Officiers commandants voudront bien s'assurer que tous les Officiers disponibles assistent aux procédures pour fins d'instruction. L'Officier Commandant du A.I.T.C. A-13, devra faire les arrangements nécessaires pour l'installation de la Cour, et devra pourvoir au personnel de bureau requis.

(Q:-39-C-2995)